



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Développement pédagogique

Réf. : 2019-09-D-24-fr-5 ¹

Orig. : EN

Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire

Approuvé par le Comité pédagogique mixte – Réunion des 8 et 9 octobre 2020

le document 2019-09-D-24-fr-4 annulera et remplacera le document 2019-09-D-24-fr-2 à la fin du deuxième cycle d'Inspections d'établissement

¹ Mise à jour de l'annexe 2 en octobre 2021 : Calendrier provisoire – Aperçu des inspections d'établissement prévues. Veuillez noter que la dernière version du calendrier se trouve dans le document annuel "Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes".

Table des matières

1. Introduction

2. L'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire

2.1. Principes généraux de l'inspection d'établissement et du suivi

2.2. Organisation de l'inspection d'établissement

2.3. Activités préparatoires à l'inspection

2.4. Inspection dans les écoles

2.5. Résultats de l'inspection

2.6. Activités postérieures à l'inspection

2.7. Calendrier résumé des inspections d'établissement

3. Décision

Annexe 1 : Domaines, critères et indicateurs des inspections d'établissement

Annexe 2 : Calendrier provisoire – Aperçu des inspections d'établissement prévues

Annexe 3 : Exemple de programme d'inspection

1. Introduction

Selon l'article 17 de la Convention, consacré aux inspecteurs des Ecoles européennes, le Conseil d'inspection a pour mission « d'assurer la qualité en procédant à des inspections en équipe et en groupe afin de compléter le travail individuel des inspecteurs », d'exploiter les évaluations ainsi obtenues pour améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats des élèves, « de veiller à la coordination et à l'encadrement des études dans tous les domaines du programme d'enseignement en prodiguant ses conseils spécialisés appropriés » et « d'exploiter sa connaissance des écoles acquise lors des visites d'inspection pour disséminer les bonnes pratiques et promouvoir l'harmonisation entre les sections ». L'article 18 de la Convention prévoit également des « inspections mixtes, en équipe ou en groupe portant sur l'enseignement d'une matière en particulier ou sur certains aspects du fonctionnement de l'école » et précise que « les inspections servent également à promouvoir l'auto-évaluation des enseignants et des écoles ».

En décembre 2009, le Conseil supérieur a approuvé le Règlement intérieur des Conseils d'inspection (2009-D-225-fr-5). En son article 1, ce document signale que « les deux Conseils d'inspection mettent en place, au niveau du système, des outils d'analyse et des critères d'évaluation permettant d'assurer la qualité de l'enseignement. A cet effet, ils assurent l'inspection individuelle des enseignants, l'inspection des sections, ainsi que les inspections en équipe sur l'enseignement des différentes matières et sur des thématiques concernant l'école dans son ensemble. » Un Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire a été rédigé. Il prévoit une inspection d'établissement dans les écoles tous les quatre ans et une inspection de suivi deux ans après l'inspection d'établissement.

En 2015, quatre ans après le début de la première série d'inspections d'établissement, une évaluation formelle du Cadre commun a été réalisée. Le groupe directeur a saisi cette occasion pour proposer une approche différente. Cette nouvelle approche a davantage mis à profit l'auto-évaluation des écoles et les résultats de son suivi. En outre, un Directeur a été ajouté dans la composition des équipes d'inspection.

En 2019, le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a examiné les conclusions de la deuxième série d'inspections d'établissement, menée de 2016 à 2019. Le groupe directeur a constaté que les principales améliorations recommandées portaient sur l'enseignement et l'apprentissage. C'est pourquoi le groupe directeur propose que, lors de la troisième série d'inspections d'établissement, l'accent soit mis sur l'enseignement et l'apprentissage, qui constituent la vocation première des écoles. Le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a retenu un certain nombre de critères visant à mettre davantage l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage lors de la troisième série d'inspections d'établissement.

2. L'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire

L'inspection d'établissement aux Ecoles européennes fournit une évaluation externe de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et de l'efficacité d'ensemble d'une école afin d'améliorer la qualité de son offre pédagogique. Cette évaluation externe intègre l'auto-évaluation de l'école. Les inspections d'établissement doivent également offrir un retour constructif et des perspectives de réflexion, d'analyse et de comparaison et fournir aux écoles et au système des recommandations pour leur perfectionnement à venir.

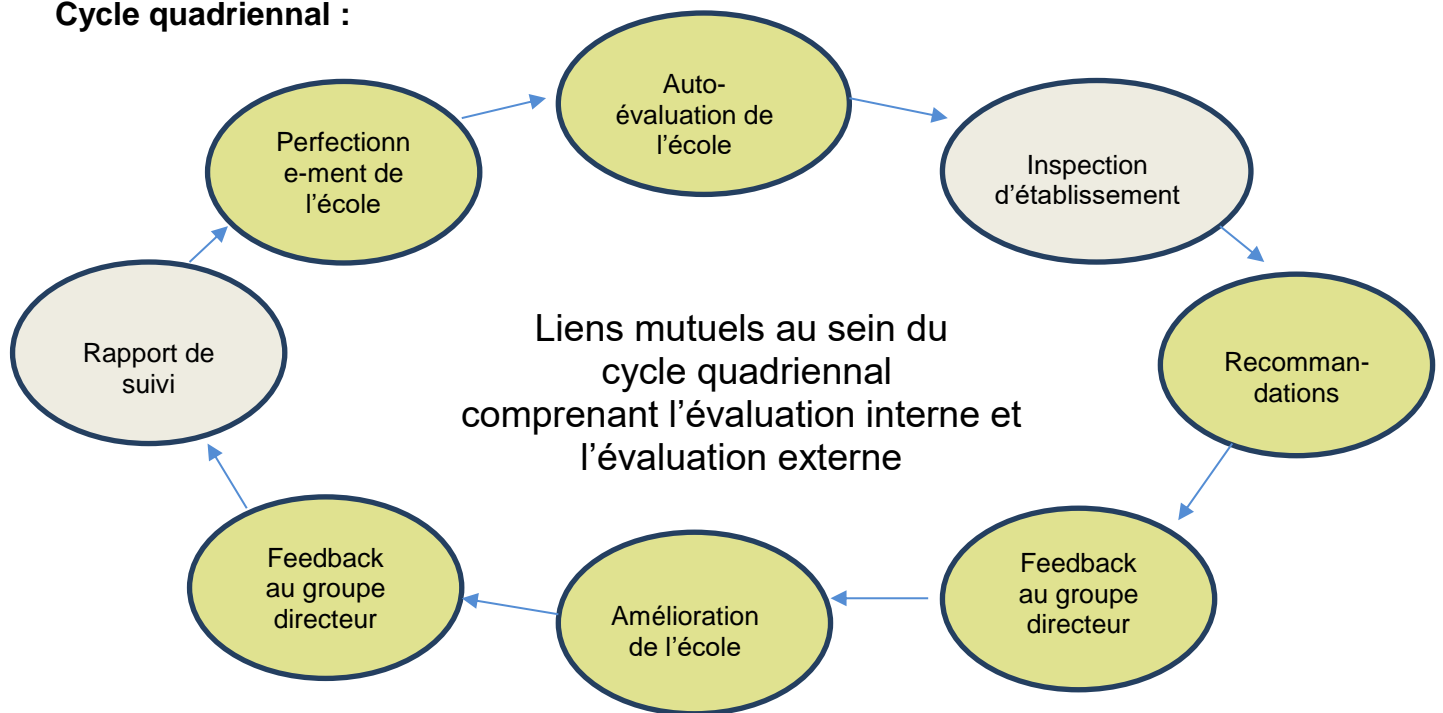
Ce cadre d'inspection fournit une structure transparente et continue pour le processus des inspections d'établissement. Il intègre un catalogue de critères et d'indicateurs généraux basés sur le document « Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes » (document 2000-D-264). Le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a retenu un certain nombre de critères visant à mettre davantage l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage lors de la troisième série d'inspections d'établissement. Il est envisagé d'entreprendre un processus de sélection similaire pour déterminer l'orientation des inspections d'établissement lors de la quatrième série d'inspections et des séries suivantes.

L'assurance et le développement de la qualité sont du ressort de chaque école. Il est essentiel au développement de la qualité que chacune acquière la capacité à s'autorenouveler. Cette aptitude consiste à maîtriser (1) un *système de méthodes* suffisamment précis pour identifier précisément les domaines perfectibles et (2) des *procédures de planification* pour l'élaboration et la mise en œuvre de divers projets de perfectionnement.

L'importance de l'auto-évaluation en tant que démarche continue liée aux inspections externes doit être au cœur du processus de perfectionnement de l'école. L'auto-évaluation apporte une contribution importante aux inspections. Elle fournit à l'école et aux inspecteurs un outil permettant de garantir que l'évaluation externe aborde des domaines fondamentaux pour l'école. Les écoles disposent d'un éventail de procédures internes de suivi de leurs propres performances et d'évaluation de l'efficacité de leur travail visant à optimiser l'enseignement et l'apprentissage. Ce suivi et cette évaluation devraient contribuer, directement ou indirectement, à la mise à jour périodique de leurs Projet pédagogique d'école pluriannuel (PPEP), Plan pédagogique annuel de l'école (PPAE) et Plans d'action (PA), y compris les programmes de perfectionnement professionnel continu, qui recensent les priorités d'action.

Le diagramme ci-dessous illustre la relation entre l'évaluation interne et l'évaluation externe et expose clairement la séquence des mesures à prendre, en spirale, et le processus de développement. Ce processus de développement cyclique peut être engagé en divers points du cycle.

Cycle quadriennal :



2.1. Contenu de l'inspection d'établissement

Des critères ont été sélectionnés dans le catalogue de critères et d'indicateurs généraux basés sur le document « Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes » (document 2000-D-264), en vue de mettre davantage l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage au cours du cycle d'inspection d'établissement 2021-2025. Il est envisagé de revoir, pour chaque cycle d'inspections d'établissement, le catalogue des critères et indicateurs généraux afin de déterminer l'orientation de ce cycle.

Pour le cycle 2021-2025, 12 critères ont été retenus, à savoir :

II. Ethique et atmosphère de l'établissement

II.1. Une ambiance européenne est créée afin d'encourager la compréhension et le respect mutuel de la diversité dans un environnement multiculturel

III. Programme d'enseignement et planification

III.3. La planification est harmonisée tant au sein des sections qu'entre elles

III.4. Les besoins individuels des élèves sont respectés par la planification

V. Enseignement et apprentissage

V.1. Les leçons ont une structure efficace

V.2. Les leçons s'inscrivent dans un contexte

V.3. Les enseignants emploient convenablement des approches d'enseignement et d'apprentissage variées

V.4. Les élèves sont des apprenants actifs

V.5. Les enseignants respectent les besoins individuels des élèves dans leur enseignement

V.6. Les enseignants font preuve d'une gestion efficace de leur classe

VI. Evaluation et résultat

VI.1. L'école applique les directives des Ecoles européennes en matière d'évaluation

VI.3. Les élèves apprennent à évaluer leur propre travail

VII. Soutien éducatif

VII.1. La Politique en matière de soutien éducatif est appliquée

Chacun de ces critères est développé plus en détail dans un certain nombre d'indicateurs. L'Annexe 1 replace ces 12 critères dans le cadre général des critères et indicateurs des inspections d'établissement.

2.2. Organisation de l'inspection d'établissement

Un groupe de pilotage – comptant quatre inspecteurs, qui représentent le primaire et le secondaire, ainsi qu'un représentant des directeurs – approuvé par le Conseil d'inspection mixte assumera la responsabilité d'ensemble de l'organisation de l'inspection d'établissement. L'un des inspecteurs issus de ce groupe de pilotage coordonnera, pour chaque inspection d'établissement, l'équipe d'inspection, qui se composera normalement de quatre à six inspecteurs, en fonction de la taille de l'école. L'équipe devrait aussi comprendre un directeur, membre à part entière participant à l'inspection. L'équipe pourra s'élargir pour couvrir l'expertise requise dans un domaine spécifique d'inspection. La composition de l'équipe doit tenir compte de la connaissance d'une langue commune afin

de faciliter la communication entre tous les membres participant à la procédure. L'équipe, en formation variable, visitera toutes les Ecoles européennes afin de promouvoir l'harmonisation, de garantir la crédibilité de ses conclusions et de comparer ses constats.

2.3. Activités préparatoires à l'inspection

Le calendrier des inspections d'établissement sera mis à disposition conformément au plan à long terme et les écoles en seront informées bien à l'avance. L'inspecteur-coordonateur assurera la liaison entre l'équipe d'inspection et l'école durant toute la procédure.

Le Bureau central (Unité Développement pédagogique) lancera et suivra toutes les procédures.

L'inspecteur-coordonateur :

- communiquera avec le Bureau central (Unité Développement pédagogique) et assurera la liaison avec l'équipe d'inspection ;
- conviendra des dates et de l'organisation de l'inspection et demandera les documents utiles ;
- prendra des décisions avec les autres membres de l'équipe d'inspection et en concertation avec la direction de l'école quant aux domaines sur lesquels se concentrera l'inspection.

La direction de l'école :

- présentera tous les documents pertinents, dont les résultats de son auto-évaluation/du suivi, son PPEP, son PPAE, ses PA connexes et tout autre document relatif à l'enseignement et à l'apprentissage que la direction souhaiterait porter à l'attention de l'équipe d'inspection. Tous les autres documents utiles devraient être mis à la disposition de l'équipe d'inspection pendant l'inspection.
- informera les enseignants, les élèves et les parents de la finalité et des exigences de l'inspection.
- établira une proposition de programme pour l'inspection à l'école proprement dite, quatre semaines avant l'inspection de l'école, en concertation avec l'inspecteur-coordonateur.

2.4. Inspection dans les écoles

Durant leur visite, les équipes d'inspection recueilleront des données de première main, notamment :

- Le suivi de l'inspection d'établissement précédente, tel qu'il est documenté dans les PPAE.
- Une présentation par la direction de l'école de tous ses points forts et réalisations en matière d'enseignement et d'apprentissage, tout en indiquant aussi les domaines dans lesquels des améliorations peuvent encore être apportées ; cette présentation sera suivie d'une discussion avec l'équipe d'inspection afin de permettre à cette dernière d'obtenir les éventuels éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin.
- Des visites en classe : observation d'un échantillon représentatif de leçons de toutes les sections et de tous les cycles et matières ; ces visites pourront être d'une durée variable, allant d'une partie de la leçon à la leçon entière.
- Les documents programmatiques de l'école (PPEP, PPAE, PA, etc.) et les plans/préparations des enseignants.

- Les procédures et documents d'évaluation
- Des réunions avec la direction de l'école, des élèves (dont les représentants des élèves), des enseignants (dont les représentants des enseignants), les représentants des parents, l'équipe de soutien (dont le coordinateur du soutien) et d'autres participants pertinents; ces réunions seront axées sur l'enseignement et l'apprentissage. Etant donné que les inspections d'établissement se concentreront sur l'enseignement et l'apprentissage, la troisième série d'inspections d'établissement comprendra des réunions collectives avec des enseignants, au cours desquelles la discussion portera essentiellement sur l'enseignement et l'apprentissage en général plutôt que sur les tâches de coordination. Une réunion distincte aura lieu avec les représentants des enseignants.

2.5. Résultats de l'inspection

A l'issue de chaque visite d'inspection, l'équipe d'inspection assurera un retour d'informations auprès de la direction.

Un projet de rapport fera mention des résultats de l'auto-évaluation de l'école et de l'évaluation finale des inspecteurs, exprimée ainsi : NA = objectif non atteint ; PA = objectif partiellement atteint ; SA = objectif atteint de manière satisfaisante ; FA = objectif pleinement atteint. Des conclusions et recommandations générales seront incluses dans le projet de rapport. Ce projet de rapport sera envoyé au directeur de l'école, à ce stade, en vue d'une simple vérification.

Le rapport définitif sera envoyé à la direction sous six semaines après la fin de la visite d'inspection de l'école. La direction de l'école devra décider quelle diffusion réserver aux conclusions du rapport (personnel, parents, etc.).

Un résumé du rapport final sera présenté au Conseil d'inspection mixte et au Comité pédagogique mixte.

2.6. Activités postérieures à l'inspection

La remise du rapport à l'école visera à y stimuler une procédure interne d'exploitation de ses recommandations. La direction de l'école analysera le rapport final et transmettra, sous six semaines, à l'Unité Développement pédagogique et au groupe de pilotage ses propositions d'activités prévues pour accomplir des progrès dans les domaines couverts par les recommandations. Ces propositions porteront sur les mesures à prendre à court et à long termes, les missions et responsabilités assignées au personnel de l'école et les moyens déployés en termes d'auto-évaluation pour assurer le suivi du processus d'amélioration. Ces activités programmées devraient être intégrées aux documents programmatiques de l'école (PA, PPAE et PPEP).

Après 6 semaines ouvrables, lorsque l'école a envoyé sa réaction sur les recommandations (modèle pour le suivi de l'inspection scolaire complète), cette réaction sera analysée et, SI NÉCESSAIRE, commentée.

Deux ans après l'inspection d'établissement, le groupe directeur procédera à une inspection de suivi. Celle-ci consistera généralement en une simple recherche documentaire fondée sur les deux PPAE suivant l'inspection d'établissement visant à identifier les éventuels domaines présentant des risques. Une visite de suivi peut être jugée nécessaire. Un rapport de suivi sera présenté au Conseil d'inspection mixte.

A la fin du cycle quadriennal, un rapport de synthèse sera présenté au Conseil supérieur sur la base de ces rapports individuels par école, détaillant les conclusions générales ainsi que les recommandations d'améliorations futures concernant le système dans son ensemble.

Le présent document et la procédure d'inspection d'établissement seront revus régulièrement, et ils feront l'objet d'une révision formelle tous les quatre ans.

2.7. Calendrier résumé des inspections d'établissement

Quand	Quoi
Début	Inspection d'établissement
Dans les 2 semaines ouvrables suivant l'inspection d'établissement	Envoi du projet de rapport à l'école
Dans les 3 semaines ouvrables suivant la réception du projet de rapport	Vérification factuelle du rapport par l'école
Dans les 2 semaines ouvrables suivant la réception de la vérification factuelle	Envoi du rapport final à l'école
Réunions pédagogiques suivantes (CIM & CPM)	Présentation du résumé du rapport final
Dans les 6 semaines ouvrables suivant la réception du rapport final	L'école indique les activités prévues pour faire des progrès dans les domaines sur lesquels portent les recommandations
Chaque année	Dans son PPAE, l'école documente les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations
Deux ans après l'inspection d'établissement	Envoi du rapport de suivi à l'école
Réunions pédagogiques suivantes (CIM & CPM)	Présentation du résumé du rapport de suivi
Quatre ans après l'inspection d'établissement	Inspection d'établissement suivante

3. Décision

Le CPM approuve l'adaptation des critères d'évaluation qui se concentreront sur l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage pour les inspections d'établissement futures. Concernant la planification des inspections d'établissement, à la demande des Directeurs, le calendrier sera revu afin de postposer les inspections à l'année scolaire 2021-2022. Ce report sera analysé et discuté avec la Présidence et, si cela s'avère nécessaire, une procédure écrite sera lancée pour l'approbation du nouveau calendrier.

Annexe 1 : Critères et indicateurs généraux des inspections d'établissement

I. Gestion et organisation

Critères	Indicateurs
La direction veille à ce que les enseignants soient au fait des derniers progrès de la pédagogie de la matière, du point de vue à la fois de son contenu et de sa méthodologie	Il existe des preuves d'un perfectionnement professionnel continu structuré et de la diffusion des informations.
La direction facilite et encourage la collaboration et la coordination entre sections, matières et cycles	Des preuves montrent que les enseignants échangent (sur) leur(s) expérience(s) professionnelle(s) entre niveaux d'études, sections, écoles, etc.
L'école possède des directives claires de transition, d'une part entre les cycles maternel et primaire et d'autre part entre les cycles primaire et secondaire	Des procédures sont clairement en place concernant la circulation de l'information entre, d'une part, les cycles maternel et primaire et, d'autre part, les cycles primaire et secondaire (réunions, visites, projets, etc.)
La mission des coordinateurs (cadres moyens, coordinateurs de cycle/niveau/matière) est d'ordre à la fois organisationnel et pédagogique	Il existe des descriptions de poste concernant la mission des coordinateurs. Il existe des traces des réunions, projets, etc.
La direction d'établissement veille à l'exploitation optimale des temps d'enseignement	La confection des horaires garantit une répartition équitable sur toute la semaine/le demi-trimestre des périodes d'enseignement de la matière. Des mesures sont prises pour optimiser l'exploitation du temps d'enseignement disponible, notamment par le remplacement des enseignants absents. Il existe des lignes directrices concernant les devoirs.

II. Ethique et atmosphère de l'établissement

Critères	Indicateurs	
<p>Une ambiance européenne est créée afin d'encourager la compréhension et le respect mutuel de la diversité dans un environnement multiculturel</p>	<p>ECOLE La dimension européenne est totalement intégrée et mise en œuvre dans l'ensemble de l'école et dans la programmation des enseignants. Les enseignants des diverses sections linguistiques planifient leur travail et travaillent ensemble.</p>	<p>CLASSE La dimension européenne apparaît dans les leçons. Les élèves des diverses sections linguistiques travaillent ensemble lorsqu'il y a lieu de le faire.</p>
<p>L'identité culturelle des élèves est affirmée</p>	<p>La célébration des fêtes nationales et la référence aux sujets d'actualité nationale sont documentées.</p>	
<p>L'ambiance qui règne dans l'école traduit ses objectifs, c'est-à-dire favoriser le bon apprentissage et promouvoir la tolérance et le respect mutuel</p>	<p>Il est manifeste que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres de la communauté scolaire se respectent ; - Les règles de l'école sont connues et respectées ; - Des procédures de réponse cohérente et rapide aux conflits sont en place, particulièrement face au harcèlement et à la discrimination sous toutes ses formes, qu'elle soit le fait d'élèves ou d'enseignants ; - Des manifestations communes réunissant élèves, enseignants et parents de différentes sections linguistiques sont organisées ; <p>Les élèves ont accès à des dispositifs d'appui personnel et, au besoin, de dépôt de plaintes et y font appel.</p>	
<p>L'école favorise l'éducation au développement durable</p>	<p>Des projets/activités axés sur le développement durable sont organisés. Les élèves participent à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des projets/activités.</p>	



III. Programme d'enseignement et planification

Critères	Indicateurs
La planification écrite des enseignants est mise à jour	La planification à long terme et les préparations à court terme, toutes deux fondées sur le programme d'enseignement, sont disponibles.
La continuité et la progressivité des apprentissages sont assurées entre les différentes années d'études	La transmission des plans est clairement assurée (réunions, documents...)
La planification est harmonisée tant au sein des sections qu'entre elles	Les directives et modèles du plan scolaire sont utilisés.
Les besoins individuels des élèves sont respectés par la planification	La planification fait référence aux approches différenciées et aux autres stratégies pédagogiques (prise en compte des besoins individuels des élèves, travail en binôme, travail par petits groupes, travail reposant sur des activités, utilisation des TIC, etc.) La planification s'appuie sur les objectifs d'apprentissage des PEG et des PAI.

IV. Moyens/Supports

Critères	Indicateurs
La gestion des ressources humaines est efficace	Les enseignants sont dûment qualifiés. L'attribution des missions des enseignants tient compte de leur expérience et de leur expertise.
Le cadre de l'école est adapté à l'enseignement et à l'apprentissage	L'école dispose de locaux appropriés en taille et en nombre. Classes et espaces communs sont propres, sûrs, rangés et en bon état. Les travaux et productions renvoyant à la dimension européenne sont exposés dans les couloirs et en classe.
Un équipement varié est disponible en suffisance	Des moyens suffisants sont disponibles pour assurer aux élèves un apprentissage performant dans tous les volets du programme d'enseignement. L'exploitation des supports didactiques est efficace du point de vue de l'enseignement du programme. L'approvisionnement en équipements spécifiques à l'enseignement de la matière est suffisant. L'approvisionnement des classes en moyens informatiques (TIC) est suffisant. Une bibliothèque/centre multimédia est installée à l'école et offre un éventail suffisamment large de livres pertinents et de supports informatiques (TIC).

V. Enseignement et apprentissage

Critères	Indicateurs
Les leçons ont une structure efficace (précédemment : Les enseignants mettent en œuvre des programmes de travail reposant sur leur planification)	Les leçons sont préparées, bien structurées et renvoient au programme de matière. Les enseignants communiquent sur la finalité et les objectifs de l'apprentissage ainsi que sur les compétences à acquérir par leurs élèves.
Les leçons s'inscrivent dans un contexte (précédemment : Les enseignants mettent en œuvre des programmes de travail reposant sur leur planification)	Les enseignants montrent leur connaissance de la matière et du programme des Écoles européennes. La culture, l'histoire et la géographie de différents pays sont intégrées au processus d'enseignement et d'apprentissage. Les liens transversaux sont mis en exergue, et un environnement et un contexte plus vastes sont utilisés.
Les enseignants emploient convenablement des approches d'enseignement et d'apprentissage variées	Les enseignants créent une ambiance porteuse à la fois d'indépendance et de collaboration et de soutien mutuel dans l'apprentissage. Les enseignants veillent à la participation active de tous les élèves. Les enseignants intègrent les TIC dans leurs leçons.
Les élèves sont des apprenants actifs	Les élèves font preuve d'une participation et d'une attitude d'apprentissage actives en classe. Les élèves bénéficient d'un retour afin d'améliorer leur apprentissage Les élèves assument certains aspects de leur propre processus d'apprentissage. Les élèves exploitent les TIC dans l'apprentissage.
Les enseignants respectent les besoins individuels des élèves dans leur enseignement	Les leçons tiennent compte de la différenciation (par ex. par un contenu/processus/produit/environnement d'apprentissage différent), le cas échéant, en rapport avec les différentes stratégies d'apprentissage des élèves. L'enseignement et l'apprentissage reflètent les objectifs d'apprentissage des PEG et des PAI.
Les enseignants font preuve d'une gestion efficace de leur classe	Les enseignants créent un environnement d'apprentissage stimulant, comprenant la présentation de travaux ou d'autres matériels. Les enseignants exploitent efficacement les supports didactiques. Les enseignants exploitent efficacement le temps d'enseignement. Les bons comportements et les réactions cohérentes face aux comportements inappropriés sont encouragés.

VI. Evaluation et résultats

Critères	Indicateurs
L'école applique les directives des Ecoles européennes en matière d'évaluation	<p>Les enseignants appliquent les directives de l'école en matière d'évaluation et le nouveau système de notation Les enseignants procèdent à l'évaluation continue (normative et sommative) des progrès des élèves.</p> <p>Les méthodes d'évaluation sont diversifiées afin de donner une bonne idée des compétences des élèves, dont leurs connaissances, aptitudes et attitudes.</p> <p>La note A est le reflet de toutes les observations et de la performance globale de l'élève, écrite et orale.</p>
Analyse et communication de l'évaluation et des résultats	<p>Les progrès des élèves sont consignés et archivés.</p> <p>Les résultats des élèves sont analysés aux niveaux individuel, de la classe et de l'ensemble de l'école.</p> <p>Les parents sont informés des résultats de leur enfant.</p>
Les élèves apprennent à évaluer leur propre travail	L'aptitude des élèves à l'auto-évaluation se développe à travers l'acquisition d'un éventail de techniques différentes (portfolio, classeur individuel, questionnaire, cahier...)

VII. Soutien éducatif (soutiens général, modéré et intensif)

Critères	Indicateurs
La Politique en matière de soutien éducatif est appliquée	L'école dispose de directives conformes à la politique de soutien éducatif. Des procédures harmonisées sont en place pour identifier les élèves présentant des rythmes d'apprentissage différents. Des Plans éducatifs individuels sont établis, revus et adaptés. Les mesures de soutien font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de leur efficacité (englobant la façon dont le soutien est organisé).
Les moyens humains et matériels nécessaires à l'accompagnement sont à disposition	Les missions et responsabilités du coordinateur sont claires. Les conseillers d'éducation et le personnel de consultation et de soutien assurent un contrôle performant des comportements et de l'assiduité, et ils assurent régulièrement la liaison avec les titulaires sur les questions disciplinaires et scolaires. Les documents confidentiels sont conservés et archivés de façon appropriée. Les supports didactiques sont disponibles (TIC, supports nationaux) et aisément accessibles. Les temps consacrés au soutien scolaire sont transparents et souples.

VIII. Assurance et développement de la qualité

Critères	Indicateurs
Une structure d'assurance et de développement de la qualité est mise en œuvre	Une procédure systématique d'auto-évaluation de l'école a été mise en place, à laquelle les représentants de différentes parties prenantes participent régulièrement.
La vision, les buts et les objectifs de l'école sont définis dans le plan d'école pluriannuel (PPEP) et dans le plan annuel de l'école (PPAE) associé.	L'école a clairement déclaré ses buts et ses objectifs. Le PPEP (plan pédagogique d'école pluriannuel) et les PPAE (plans pédagogiques annuels de l'école) sont rédigés en concertation avec les divers acteurs concernés de l'école pour réaliser des améliorations.
Les plans d'action sont des éléments essentiels de l'amélioration de l'école, car ils facilitent la mise en œuvre du PEP et du PAE.	Des plans d'action concrets sont rédigés dans les domaines pertinents en vue d'améliorer l'école. Chaque plan d'action dépend d'un coordinateur responsable de son évaluation régulière.

Annexe 2 : Calendrier provisoire² – Aperçu des inspections d'établissement prévues

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Alicante			NOVEMBER		NOVEMBER		
Bergen			MARCH		MARCH		
Brussels I + Berkendael				MARCH		MARCH	
Brussels II + Evere		MARCH 7-11		MARCH			
Brussels III				MAY		MAY	
Brussels IV	MARCH			NOVEMBER		NOVEMBER	
Frankfurt	OCTOBER 25-29		OCTOBER				
Karlsruhe	NOVEMBER 15-19		NOVEMBER				
Luxemburg I			MAY		MAY		
Luxemburg II		MARCH			MAY		MAY
Mol		MAY 16-20		MAY			
Munich		NOVEMBER		NOVEMBER			
Varese	MAY				MARCH		MARCH

	Follow-up inspection
	Whole school inspection

² Mise à jour de l'annexe 2 en octobre 2021 : Calendrier provisoire – Aperçu des inspections d'établissement prévues. Veuillez noter que la dernière version du calendrier se trouve dans le document annuel "Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes".

Annexe 3 : Modèle de programme d'inspection

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		<ul style="list-style-type: none"> • Visites de classe 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de classe 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions parallèles avec les Directeurs adjoints • Réunions et/ou visites de classe supplémentaires au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de feedback
Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'auto-évaluation par la direction de l'école • Réunion interne de l'équipe d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions* • Analyse de documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions* • Analyse de documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport par l'équipe d'inspection 	

*Un programme de réunions est suggéré ci-dessous pour les mardis et mercredis après-midi.

- Des élèves, par groupes de 6 à 8, avec la plus grande variété possible (année, section linguistique, etc.)
- Pour les réunions avec les enseignants, nous voulons que l'école invite tous les enseignants qui souhaitent discuter avec nous de l'enseignement et de l'apprentissage
- Deux ou trois réunions peuvent se tenir en parallèle, au même moment
- Veuillez adapter ce programme en fonction de l'horaire de l'école et inclure d'autres parties prenantes utiles au besoin

Mardi			
13 h-14 h	Coordinateurs de projets pertinents pour l'enseignement et l'apprentissage	Elèves S1-5	
14 h-15 h 30	Soutien primaire	Soutien secondaire	
15 h 30-16 h 30	Enseignants du cycle maternel	Enseignants du secondaire	
16 h 30-17 h 30	Réunion de l'équipe d'inspection		
Mercredi			
13 h-14 h	Représentants des enseignants du cycle maternel/primaire	Représentants des enseignants du secondaire	
14 h-15 h	Elèves P3-P5	Elèves S6-S7	Représentants des parents
15 h-16 h	Enseignants du primaire	Enseignants du secondaire	
16 h-17 h	Réunion de l'équipe d'inspection		